

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 30 octobre 2023 à 9 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement  
Craig Sauvé, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :**

Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement  
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs  
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
M. Catherine St-Pierre, directrice – Travaux publics (par délégation)  
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 9 h 06.

10.01

---

**CA23 22 0320**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023, à 9 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

**ET RÉSOLU :**

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023, à 9 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**Période de commentaires des élus**

Aucun commentaire.

10.03

---

### Période de questions et commentaires du public

À 9 h 08, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Noémie Bannes                      Stationnement dans Griffintown

La période de questions prend fin à 9 h 12.

10.04

---

### CA23 22 0321

**Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution des travaux de gainage, de planage et de pavage, sur la rue Grand Trunk, entre les rues De Condé et D'Argenson en dehors des plages horaires prescrites (dossier 1238505007)**

Attendu qu'en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant que les opérations de chemisage (installation de la gaine) nécessitent une exécution en continu 24 heures sur 24;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les horaires des travaux de planage et de pavage liés au projet de réhabilitation de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre, afin de réduire l'impact sur la circulation et améliorer la qualité de vie des résidents ainsi que de raccourcir la durée de réalisation des travaux;

Il est proposé par    Benoit Dorais

                         appuyé par    Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution des travaux de gainage pour une période maximale de cinq nuits, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre 2023, ainsi que les travaux de planage et de pavage, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2024, en dehors des plages horaires prescrites, sur la rue Grand Trunk, entre les rues De Condé et D'Argenson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1238505007

---

### Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 9 h 14, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2023.

---

Initiales Sylvie Parent